

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 17 décembre 2019

L'assemblée communale extraordinaire a été normalement convoquée par affichage au panneau communal, par le tout-ménage n° 16 du 22 novembre 2019, par une publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 44 du 28 novembre 2019, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 17 décembre 2019, à 20h15, à la salle des fêtes (route de Porrentury 15) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h15 par M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de sa présence. Il se trouve ce soir au perchoir à la demande de M. Bernard Studer, président des assemblées, qui a décidé de ne pas la présider en application de l'article 39 du Code de procédure administrative, puisque, mandaté pour établir le projet de plan spécial « Vies de Coeuve », il présentera le point 3 de l'ordre du jour.

M. le président fait part de l'excuse de M. Serge Caillet, président du Cartel des sociétés locales, de Mme Nicole Fernandez, agente administrative, et de Mmes les apprenties employées de commerce Alizée Marchand et Auréline Meyer.

Le bureau est constitué ainsi :

Président du jour : M. Thierry Léchenne, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Léchenne sont élus sans autre MM. Donato-Mazzilli-Grimm et Jean Cattin.

M. le président rappelle l'article 19 alinéa 2 du notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote. M. Léchenne cite les personnes concernées, soit MM. Mathieu Cerf, Corentin Sautebin et René Chaboudez pour le SHC-Ajoie, M. Damien Burkhalter et Mme Nathalie Courtet copropriétaires de la parcelle 73, M. Patrick Carpinteiro opérateur son & lumière, et une journaliste du Quotidien jurassien.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 17 décembre 2019

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre nonante-sept votants.

M. Léchenne donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2019
2. Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée ouest du village :
 - a) Discuter et décider l'achat d'environ 595 m² de la parcelle 703, Prés Domont, propriété du Football-Club Alle ; voter à cet effet un emprunt ferme de Fr. 35'000.— et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds
 - b) Discuter et accepter le projet de réaménagement du secteur ; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 135'000.—, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt
3. Information sur le projet de plan spécial « Vie de Coeuve » (parcelle 73)
4. Information sur le projet du Skater Hockey Club (SHC Ajoie) sur le site du centre sportif régional Les Prés Domont
5. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée est consultable au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, et sur le site internet www.alle.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications sont à adresser par écrit au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Délibérations

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 mai 2019**

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 17 décembre 2019

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été, le 29 juillet 2019, placardé au tableau d'affichage communal situé dans la cour de la mairie, et publié simultanément sur le site internet communal www.Alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du jeudi 23 mai 2019.

2. Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée ouest du village :

- a) Discuter et décider l'achat d'environ 595 m² de la parcelle 703, Prés Domont, propriété du Football-Club Alle ; voter à cet effet un emprunt ferme de Fr. 35'000.— et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds
- b) Discuter et accepter le projet de réaménagement du secteur ; voter à cet effet un crédit de construction de Fr. 135'000.--, et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt

M. Léchenne observe que selon article 26 du règlement d'organisation communal, les dirigeants du FC Alle doivent se retirer pour le point 2a uniquement. Il s'agit de MM. Gabriel Choffat président, Hermann Gafner vice-président, et Mme Valérie Gurba secrétaire.

M. le président signifie que cette obligation de se retirer naît dès que l'on aborde le point de l'ordre du jour, soit avant même le vote d'entrée en matière. Toutefois, les éventuelles explications qui pourraient être données par les dirigeants du FC Alle permettraient aux ayants droit de se forger une opinion en vue de la décision. Le bureau des assemblées propose donc que les personnes susnommées restent dans la salle dans la phase de discussion.

Lesdites personnes se retirent momentanément pour le vote sur cette manière de procéder, laquelle est admise sans contestation.

M. Léchenne mentionne que nous allons voter l'entrée en matière pour le point 2 dans son ensemble, ensuite discuter et voter le point

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 17 décembre 2019

2a uniquement. En cas d'acceptation, nous poursuivrons au point 2b, sinon il ne sera pas abordé. Cette façon de procéder ne suscite aucune objection.

M. Cyrille Gigon, conseiller communal en charge du dicastère « travaux publics, alimentation en eau, eaux usées, plan d'aménagement », mentionne que le projet d'aménagement côté nord du terrain appartenant au FC Alle a pour but la sécurisation et l'embellissement du site.

Après approbation de l'exorde, le rapporteur de l'autorité précise l'aménagement prévu entre les parkings de la salle des fêtes et du Centre sportif, le long de la route cantonale. L'arrêt du car postal sera décalé à cet endroit afin de le sécuriser sur cette route très fréquentée. Les palissades ainsi que l'ancienne cantine et les vestiaires du FC Alle seront démontés.

Pour réaliser ces travaux, qui sont présentés en vidéoprojection, la Commune a besoin d'acquérir environ 595 m² au FC Alle. La dépense globale se monte à Fr. 35'000.—pour un prix pratiqué de Fr. 50.— le mètre carré.

Les trois dirigeants du FC Alle quittent la salle. Avec un avis contraire, l'assemblée décide l'achat d'environ 595 m² de la parcelle 703, Prés Domont, propriété du Football-Club Alle, vote à cet effet un emprunt ferme de Fr. 35'000.— et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds

M. Cyrille Gigon détaille les travaux envisagés dans le cadre de l'aménagement de l'entrée ouest du village, précisant que le FC Alle est d'accord et à ses frais de démonter la palissade ainsi que les anciens vestiaires et buvette. La Commune fournira les bennes et prendre en charge l'évacuation des déchets. Une entreprise de génie civil effectuera les travaux de terrassement, et une serrurerie pour déplace le pare-ballons. La dépense globale est devisée à Fr. 135'000.--.

M. Gigon signale à l'intention d'Unetelle que le chemin piétonnier sera utilisable par les vélos.

M. Gigon explique sur question d'Untel que l'arrêt du car postal ne se situera nullement sur la route cantonale.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 17 décembre 2019

M. Gigon précise à Untel qu'un escalier est prévu pour que les usagers du car postal puissent atteindre en contrebas le chemin piétonnier.

M. Gigon indique à Unetelle qu'une rampe d'accès sera confectionnée pour les personnes à mobilité réduite.

M. Gabriel Choffat spécifie que dans le cadre des discussions entre le Football et la Commune, il a été décidé de maintenir une distance de trois mètres entre la barrière actuelle se situant derrière le but et la nouvelle barrière qui délimitera les nouvelles propriétés de la Commune et du FC Alle, le but étant de pouvoir passer avec une machine en cas de nécessité.

Sans opposition, l'assemblée accepte le projet de réaménagement de l'entrée ouest du village, tel que présenté, vote à cet effet un crédit de construction de Fr. 135'000.-- et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds et consolider l'emprunt.

3. Information sur le projet de plan spécial « Vie de Coeuve »
(parcelle 73)

En préambule, M. Yan Noirjean, conseiller communal responsable du dicastère « urbanisme, police des constructions, éclairage public, énergie », explique que la famille Burkhalter est propriétaire de la parcelle 73, terrain de 3415 m² situé dans la partie Nord/Ouest du village entre les rues des Vies de Coeuve, du Noveleu et des Courtats. La Commune, par son groupe de travail du PAL, souhaite développer cette parcelle par un plan spécial, décision soutenue par les propriétaires qui désirent mettre leur bien en valeur.

Ce projet n'est pas simple et plusieurs séances et réunions ont déjà eu lieu afin de discuter et d'étudier toutes les possibilités à disposition pour créer et organiser au mieux ce plan spécial.

L'entrée en matière est acceptée sans autre.

M. Bernard Studer, en sa qualité d'urbaniste mandaté par la famille Burkhalter, présente en vidéoprojection tous les aspects administratifs et techniques du projet de plan spécial. Il détaille le

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 17 décembre 2019

pourquoi et le contenu du plan spécial, les objectifs des planifications supérieures, le développement de l'urbanisation, les propositions de mesures de protection du patrimoine bâti, le changement d'affectation, la pesée des intérêts du projet, la suite de la procédure.

Relevons que selon une étude de l'Office JU de l'environnement et du Collectif Chevêche, cette espèce de chouette pourrait nidifier sur le site dans les prochaines années. Une zone verte de transition est préconisée le long de la route des Vies de Coeuve.

S'agissant du plan des équipements, un avant-projet a été élaboré par M. Migy, de l'entreprise PMB Construction SA. L'accès se fera par Le Noveleu, avec un élargissement de la chaussée selon une demande des riverains en 2006.

Une emprise sera réservée pour une liaison de mobilité douce, en cas de développement futur. Ce chemin ne sera aménagé que lorsque le tronçon Ouest dans le quartier des Pâles aura été légalisé.

La procédure se poursuivra essentiellement par l'examen préalable du Service JU du développement territorial, le dépôt public de la modification du plan de zones et du plan spécial, l'adoption par l'assemblée communale, respectivement le Conseil communal.

Untel note que la liaison de mobilité douce intensifiera le trafic à la rue du Noveleu, alors qu'aucun trottoir n'est envisagé. M. Studer précise l'élargissement prévu. Sur de telles routes de desserte, le principe de cohabitation entre mobilité douce et trafic motorisé s'applique.

M. Studer précise à Unetelle que lors de l'élargissement de la route du Noveleu, l'accès aux quartiers qu'elle dessert devra être garanti.

4. Information sur le projet du Skater Hockey Club (SHC Ajoie) sur le site du centre sportif régional Les Prés Domont

M. Patrick Fluri, conseiller communal en charge du dicastère « sport, circulation, centre sportif, déchetterie, mobilité », rappelle que le centre sportif des Prés-Domont accueille actuellement le FC Alle et la FSG Alle. Un terrain de football d'une grande qualité, une

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 17 décembre 2019

piste d'athlétisme avec en son centre encore un terrain de football qui sert aussi aux divers sports de lancers athlétiques, voilà les infrastructures qui permettent aux jeunes et moins jeunes du village et des environs de pratiquer leurs sports favoris.

Entre la route cantonale et la piste d'athlétisme reste une surface verte qui n'est à ce jour pas utilisée. La question s'est souvent posée de savoir qu'en faire. La réponse est venue du Skater Hockey Club Ajoie.

Cette société, à la recherche d'un nouvel endroit pour installer ses infrastructures, s'est approchée de la Commune et du Centre sportif. Ses représentants ont expliqué leurs souhaits et leur envie d'une implantation à Alle.

Au nom du SHC Ajoie, M. Mathieu Cerf remercie le Conseil communal de son accueil et, au travers d'une vidéoprojection, présente le SHC Ajoie qui est né le 1^{er} janvier 2019 de la fusion du Skater hockey club La Baroche et du SHC Fontenais. La société compte actuellement 10 équipes, 246 membres dont 176 actifs.

Le projet consiste en la construction d'une piste avec couvert, d'une buvette + WC, et de vestiaires. M. Cerf évoque la plainte d'un voisin à Fontenais, par rapport aux nuisances phoniques.

En conclusion de son exposé, M. Cerf remercie le Conseil communal et les dirigeants du Cartel des sociétés locales, qui ont effectué une visite pour évaluer les répercussions sonores, ainsi que les sociétés footballistique et gymnique d'Alle.

M. Cerf précise à l'intention d'Untel que la saison de jeu s'étale de mi-mars à mi-octobre.

Sur interpellation d'Untel relativement à l'acoustique, M. Cerf explique que deux bandes plastiques qui serviront d'amortisseurs seront mises en place.

Unetelle souhaite des renseignements sur les horaires d'entraînement. Selon M. Cerf, ceux-ci débuteront vers 17h30 pour s'achever aux environs de 22 heures. Des matches se déroulent régulièrement le samedi et le dimanche.

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 17 décembre 2019

M. Cerf indique sur intervention d'Untel que le sentier d'accès au magasin Landi ne sera pas touché par les piliers du couvert.

Untel évoque la faible distance entre la surface de jeu et la route cantonale, et la question sécuritaire en inhérence. M. Cerf note que selon étude de M. Bernard Studer, ingénieur géomètre, l'alignement minimal de 5 m est respecté. M. le maire Stéphane Babey ajoute que le projet n'a pas encore été soumis aux Services de l'Etat.

Untel souhaite connaître le type de construction et les matériaux employés pour limiter au maximum le bruit. M. Cerf relève qu'il s'agira de pylônes et d'un toit, sans fermetures latérales.

5. Divers

M. le maire Stéphane Babey remercie l'assistance de la confiance témoignée pour l'aménagement de l'entrée ouest de la localité, et les membres du comité du FC-Alle. Il exprime sa gratitude à la SDEA pour les décorations de Noël.

M. Babey évoque les chantiers importants prévus en 2020. Le budget sera présenté sous la forme du modèle comptable harmonisé MCH2. La rénovation de l'école avance à grands pas.

Les travaux de la plateforme de transbordement CJ à la route de Miécourt vont débiter à la saison printanière. M. le maire dit sa reconnaissance à Landi ArcJura, par son directeur M. Michel Crausaz. Ce chantier impactera le calendrier du projet de réfection de la route des Vies de Bâle, et corrélativement de la rue Clos des Tilleuls.

Quant au réaménagement de la gare, les travaux sont planifiés en 2021. Un investissement communal d'importance sera nécessaire pour le passage sous les voies.

Enfin, M. le maire remercie l'ensemble du personnel communal et souhaite à chacune et à chacun de belles fêtes de fin d'année.

Unetelle relate son intervention à Car postal, relevant que l'arrêt devant l'ancienne fromagerie a été déplacé côté ouest de la rue de l'Eglise, et qu'il n'existe aucun stationnement jusqu'à la zone

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 17 décembre 2019

industrielle à la route de Miécourt. Un arrêt vers le garage Racordon serait peut-être opportun.

M. le maire note qu'une discussion devrait s'établir avec Car postal, relevant néanmoins que l'arrêt actuel se situe à proximité du cabinet médical.

Untel se réjouit de l'embellissement des entrées du village, mais évoque toutefois l'usine en ruine à la route de Courgenay.

Relevant que l'image du quartier pâtit effectivement de cette situation, M. le maire relève qu'il s'agit d'un bâtiment privé, le site est contaminé, et l'entreprise MRP prend ce dossier à bras-le-corps, de concert avec le Canton. De son côté, le Conseil communal est en contact permanent avec la direction de l'entreprise propriétaire du bien-fonds.

Unetelle souhaite connaître de devenir des bâtiments de l'ancienne Coop et de l'ancienne mairie à la rue de l'Eglise.

M. le maire explique qu'un projet se dessine pour la Coop. Quant à l'ancienne mairie, son propriétaire est en maladie depuis un peu plus d'une année. Le Conseil suit activement le dossier qui, il l'espère, évoluera positivement.

Untel évoque la problématique de la technologie de téléphonie mobile 5G.

M. le maire indique que pour faire écho aux 156 oppositions à l'encontre du projet d'antenne sur le site du Centre sportif, nous avons demandé à Swisscom l'abandon du projet. Par ailleurs, nous avons interpellé l'OFCOM (office fédéral des communications) pour l'organisation d'une séance d'informations.

M. le maire signale que la sonorisation à la salle des fêtes a été changée, l'éclairage modernisé, avec la mise en place d'un vidéoprojecteur. On songe à une installation photovoltaïque en toiture.

M. le président clôt les délibérations vers 21h35. Il remercie les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté aux affaires communales, leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et les

Assemblée communale extraordinaire d'Alle
du mardi 17 décembre 2019

invite à partager quelques instants de convivialité autour du verre de l'amitié.

Ainsi délibéré en assemblée communale extraordinaire du mardi 17 décembre 2019.

Au nom de l'assemblée communale d'Alle
Le président du jour : Le secrétaire :

Thierry Léchenne

Raymond Julien

Nota :

Le présent procès-verbal est placardé le 13 janvier 2020 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Place de la Gare 1). La version en ligne, édulcorée, est concomitamment publiée sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal intégral sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

